

N°15-11-64

L'an deux mil quinze, le lundi 30 novembre à 19 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de JL HOCHART), Président, suite à la convocation en date du 19 novembre 2015.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. (reçoit pouvoir de E. RITAINE) ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de D. MONFAIT) ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. (reçoit pouvoir de C. VASSEUR) ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; CARLU G. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; FLAHAUT J.L. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEMAITRE W. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames RITAINE E. (donne pouvoir à P. POULAIN) ; WESTENHOEFFER V.

Messieurs VASSEUR C. (donne pouvoir à JM ALLOUCHERY) ; BRUGGEMAN M. ; MONFAIT D. (donne pouvoir à D. DOURIEZ) ; DUFOUR O. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à JC COYOT) ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; DELATTRE G. ; HOCHART J.L. (donne pouvoir à C. LEROY).

Absents :

Madame LHERMITTE M.P.

Monsieur WALLET B.

Monsieur André DEVIGNE est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur : Jacques BACQUET

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres,

Vu l'insuffisance de crédits ouverts à l'opération 129,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal.

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
2313-129	500 000,00 €	021-01	600 000,00 €	023-01	600 000,00 €	7815	600 000,00 €
2313-120	94 000,00 €						
261	6 000,00 €						

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** la décision modificative n° 3 proposée.

Pour extrait conforme.
Le Président



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20151130-15-11-64-DE
Date de télétransmission : 03/12/2015
Date de réception préfecture : 03/12/2015